



AVIS PUBLIC DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra le **3 juin 2026 à 19 h 30**, une séance au cours de laquelle il statuera sur les dérogations mineures suivantes :

| | | |
|----------|---------------------------------|---|
| 1. | Numéro de cadastre : | 5 160 938 |
| 2025-081 | Numéro d'immeuble : | 1161, chemin Harold, Sutton |
| | Nature et effet de la demande : | <ol style="list-style-type: none">1. Autoriser une marge l'implantation d'un garage attendant au bâtiment principal à 6.56 mètres d'un secteur de fortes pentes au lieu de 10 mètres, comme indiqué au <i>Règlement de zonage 115-2, section 3.2, chapitre 10.</i>2. Autoriser l'implantation d'un garage attendant au bâtiment principal à 14.26 mètres d'une aire déboisée au lieu de 20 mètres, comme indiqué au <i>Règlement de zonage 115-2, section 4.3, paragraphe b), chapitre 10.</i> <p>Il est possible de consulter un document explicatif sur la page web suivante : https://sutton.ca/wp-content/uploads/2026/05/Document-presentation-DM-Harold.pdf</p> |

Tout intéressé, pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, doit se présenter à la séance et s'y exprimer sur le sujet lors de la présentation de ce point.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 15^e jour du mois de mai de l'an 2026.

Jonathan Fortin, LL.B, OMA, avocat
Directeur général et greffier adjoint